

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Tanya Rochon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3cd50f90e52ed8b828902548>

Date d'obtention : 2020-11-27 02:00:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut utiliser la trousse Sextos dès qu'il y a dénonciation de la part d'un élève d'un cas de Sextos. Nous pouvons ainsi suivre les étapes de la trousse et agir de la meilleure méthode possible. En aucun temps nous devons demander de voir les images ou vidéos. Il est important d'être bienveillant et rassurer nos élèves face à la démarche. Le service de police est contacté dès l'utilisation de la trousse. Il est important de se rappeler que nous ne sommes pas mandataire du poste de police et que nous ne pouvons agir selon leurs demandes. De plus, lorsque nous soupçonnons un élève de malveillance, nous contactons le poste de police afin que ceux-ci interviennent puisqu'en temps que personne en autorité la déposition de ce dernier pourrait ne pas être retenue dans le cas d'une éventuelle poursuite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous nous devons d'intervenir avec la trousse Sextos dès qu'une dénonciation de la part d'un élève survient et ce même si l'autre personne est majeur. Dans le cas d'un parent qui rapporte une situation, nous pouvons écouter et ainsi référé au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du cellulaire puisque plusieurs seront réticents. Ils peuvent proposer d'autres alternatives tel que de nous envoyer les preuves des échanges ou nous montrer les échanges afin de conserver leurs cellulaires. L'approche à utiliser sera déterminante. Il est d'ailleurs important d'utiliser une approche bienveillante, sans jugement dès le départ afin d'être en mesure de bien accompagner nos élèves et avoir les informations justes pour la trousse et la suite des événements.